

Québec français



Trésor de la langue française au Québec (XXII)

Paul Laurendeau

Number 67, October 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45320ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laurendeau, P. (1987). Trésor de la langue française au Québec (XXII). *Québec français*, (67), 40–41.

Certains mots qui ne sont pas en usage au Québec devraient être situés géographiquement ; ainsi *ouvriers du * bâtiment* se dit en France et peut-être ailleurs alors qu'au Québec on parle d'*ouvriers de la * construction*. Cette particularité devrait être signalée à l'adresse *bâtiment*. Il en est de même pour *code* (feux de croisement), *colle* (retenue) et *coller* (punir d'une retenue) qui appartiennent à l'argot scolaire. La définition devrait être précédée de la remarque « En France » ou de toute autre remarque adéquate. À l'inverse, inutile de signaler à *maïs* : *Au Canada*, le *maïs* est aussi appelé *blé d'inde*.

L'absence de renvoi du terme français au terme québécois constitue un autre problème. La circulation devrait se faire dans les deux sens, comme elle se fait pour *bac* et *traversier*. De *bac* on est envoyé à *traversier* et vice-versa. Il en est de même pour *chambrier* et *pensionner*. Mais on ne peut aller de *aubépine* à *cenellier*, de *auto-stop* à *pouce*, de *renne* à *caribou* alors que l'inverse est possible. D'autre part de *clochard* on devrait être envoyé à *robineux* puisque ce terme est défini par *clochard* et de *ouvriers du * bâtiment* à *ouvriers de la * construction* et inversement puisque les deux ont la même définition.

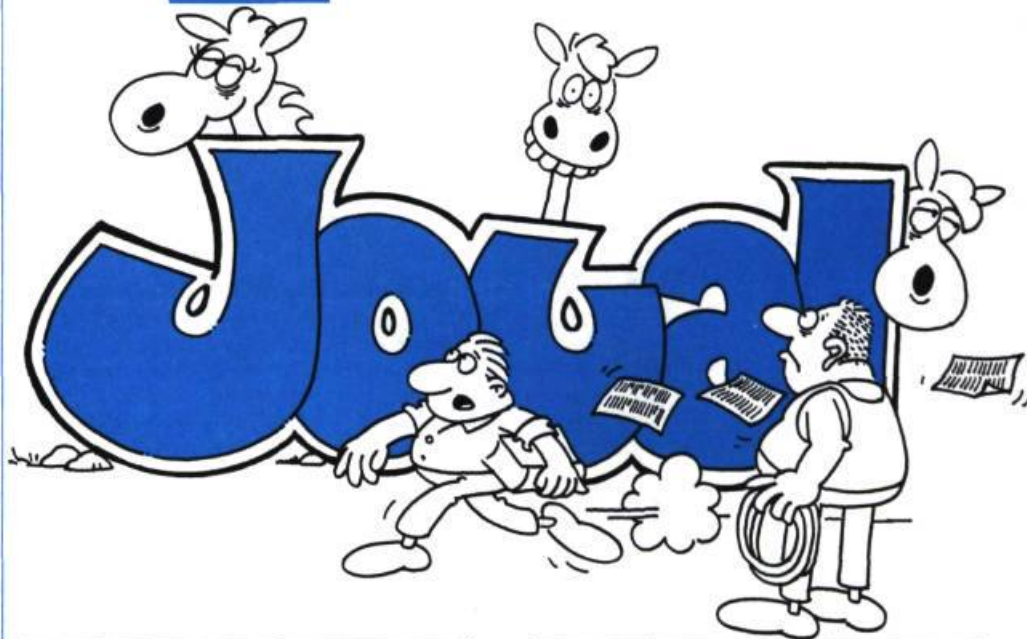
Enfin, lorsqu'un québécoisisme est introduit, pourquoi ne pas le rattacher au mot souche dont il dérive ? Cela a été le cas pour *avionnerie* entré sous *avion*, mais *abattis* se trouve isolé de la série *abattre* et *blanchon* de celle de *blanc*. On éviterait ainsi de faire apparaître certains québécoisismes comme des mots isolés, sans relation avec le reste du vocabulaire.

Dernier regret : la suppression des tableaux de conjugaison. Il fallait faire de la place. Mais ces tableaux sont fort utiles, ils devraient être réintroduits.

La mise en évidence de ces imperfections qui seront certainement corrigées dans les éditions ultérieures ne doit pas faire oublier qu'il s'agit là du premier dictionnaire pour le public scolaire, adapté au contexte langagier québécois. C'est aussi le seul dictionnaire fiable qui présente autant de québécoisismes et qui réussisse avec autant de bonheur à les intégrer dans sa nomenclature. Souhaitons-lui un bon accueil de la part des enseignants et des élèves.

1. Les québécoisismes sont fondus dans le dictionnaire et aucun symbole ne les signale, ce qui est tout à fait normal. Il faut donc feuilleter le dictionnaire page après page pour saisir l'ampleur du mouvement.
2. À noter que les ajouts ne sont pas uniquement des québécoisismes. Certains concernent des mots d'implantation récente tels *compacte* (voiture), *crédible* et *crédibilité*, ou désignent des réalités présentes au Québec comme *chaufferette* ou *coroner*, ou bien sont employés plus fréquemment : *chicane* (querelle).

paul laurendeau



Notre **joual** aurait-il été inventé ?

Sommes-nous les seuls à avoir **parlé joual** ?

Ce soir-là, un lexicographe, un rédacteur d'articles de dictionnaire, est seul dans la grande officine aux murs tapissés de livres et de documents. Il manipule des fiches, compulse des feuillets, ouvre de gros tomes qui s'empilent autour de lui sur la table. Au hasard de ses recherches, il est amené à ouvrir le *Grand Larousse encyclopédique* à la lettre J. Une idée lui vrille l'esprit. Il tourne deux pages, cherche, trouve, lit :

« JOUAL n.m. (prononciation pop. de *cheval* au Québec). Parler populaire à base de français fortement contaminé par l'anglais, utilisé au Québec.

ENCYCL — Inventé par André Laurendeau, utilisé pour la première fois en 1959 dans un article du *Devoir* et mis à la mode l'année suivante par le frère J.-P. Desbiens dans *Les insolences du frère Untel*, ce terme [...] » (*Grand Larousse encyclopédique*, 1984, t. 6, p. 5882, col. 1)

Aux mots « Inventé par », le lexicographe a posé pensivement son crayon derrière son oreille. C'est que la fréquentation permanente de cette sorte de vérité oubliée qu'est l'histoire des mots finit par vous façonner une faculté de doute très aiguisée. Le voile qui fronce les sourcils. On lui aurait « inventé » son *joual* ? Dans la grande officine aux murs tapissés de tomes austères, la curiosité d'un lexicographe vient d'être titillée.

D'abord, se dit-il, voyons d'où provient cette idée d'une invention du mot *joual* par un auteur individuel. Ayant déjà de forts soupçons, il extirpe d'un rayon les vieilles *Insolences* et dénêche la réponse à sa question dès la première ligne de cet essai mémorable :

« Le 21 octobre 1959, André Laurendeau publiait une *Actualité* dans *Le Devoir*, où il qualifiait le parler des écoliers canadiens-français de "parler Joual". C'est donc lui, et non pas moi, qui a inventé ce nom. »

Desbiens, Jean-Paul, *Les insolences du Frère Untel*, 1960, Les Éditions de l'homme, p. 23.

Le lexicographe se gratte le menton. Visiblement, le Frère Untel et le *Grand Larousse encyclopédique* partagent des idées communes sur une date pour l'« invention » de ce cher *joual*. Tout concorde en apparence... sauf évidemment si l'érudition du second s'est involontairement laissé tromper par la modestie du premier.

Les lexicographes sont ainsi faits que lorsque chez eux le scepticisme culmine, au point de confiner à l'incrédulité, ils... saisissent un dictionnaire. Celui qui tombe sous la main de notre lexicographe est la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, qu'on appelle *Académie 1694* dans le jargon du métier. Il prend le lourd tome de la lettre C,

Tout cela est écrit du style d'un cheval de carrosse. Voltaire, cité par Dochez, Nouveau Dictionnaire de la langue française, 1860, p. 230, col. 2.



l'ouvre. Le vieux papier aux odeurs anciennes fait entendre de petits craquements. Le doigt du lexicographe se pose sur CHEVAL. Il lit alors — lentement et en entier — le long article. Longtemps il ne trouve rien de bien intéressant. Il commence à penser à refermer le volume quand, soudain, sa main s'arrête net, comme d'elle-même. Sa gorge se noue. Il vient de tomber sur deux petits faits curieux qu'il jette hâtivement sur une fiche :

[...] On dit prov. et fig. *Parler à cheval*, pour dire Parler impérieusement. [...] On dit fig. d'Un homme stupide, grossier, brutal que *C'est un cheval, un gros cheval, un cheval de carrosse, un cheval de bast.* (*Le Dictionnaire de l'Académie française*, 1694, p. 182, col. 2).

Intéressant mais peu probant, pense notre lexicographe en remettant son crayon derrière son oreille.

Dans la vaste et sombre officine, l'affaire devient soudain plus sérieuse. Froidement, méthodiquement, notre lexicographe va maintenant prendre chacun des dictionnaires, vocabulaires et répertoires de mots français qui s'alignent sur les longs rayons et les ouvrir un par un à l'article CHEVAL...

C'est au *Dictionnaire du bas-langage, ou des manières de parler usitées parmi le peuple* de D'Hautel, un répertoire français datant de 1808, qu'il devra un premier éclair de certitude. On y lit :

[...] *Parler cheval*. Pour dire, baragouiner ; s'exprimer d'une manière inintelligible.

Cette définition est de 72 ans plus ancienne que... (Le lexicographe a mainte-

nant le nez dans le grand fichier linguistique du TLFQ)... la plus vieille attestation canadienne de quelque chose ressemblant à *parler cheval* :

Que l'Anglais parle anglais,
[je l'écoute et l'admire,
Que le Turc parle turc,
[je n'ai rien à redire.
Mais que le Canadien,
[d'un sot orgueil rempli,
Vienne nous annoncer qu'il veut
[parler « yankee »,
Rouge alors de colère, à ce fat
[je répète :
Parle singe ou cheval, si tu veux,
[grosse bête !

(Z. Lacasse, *Une mine produisant l'or et l'argent*, 1880, p. 256)

... et de 131 ans plus ancienne que la première mention de l'expression *parler joul* par un chroniqueur canadien... (Le lexicographe est maintenant au rayon de la documentation canadienne, et visiblement il commence à s'exciter)... qui est elle-même malgré tout antérieure de 20 ans à la chronique de 1959 dont parle le *Grand Larousse encyclopédique* :

Joual, parler — Parler avec affectation, recherche. Il parle joul c'est effrayant. (V. Barbeau, *Le ramage de mon pays*, 1939, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, p. 83.)

Le lexicographe note au passage la différence entre cette définition et le sens que prendra *joul* dans les années 1960, tout en se disant que ce *parler joul*-ci se rapproche du *parler à cheval* du *Dictionnaire de l'Académie* alors que le *parler joul* de Desbiens n'est pas sans rappeler le *parler cheval* du *Dictionnaire du bas-langage* de D'Hautel. Tout cela se révèle soudain fort complexe ! Notre fougueux lexicographe est maintenant convaincu d'avoir découvert que l'expression *parler joul* N'EST PAS UNE INVENTION D'AUTEUR DATANT DES ANNÉES 1960, MAIS BIEN UN HÉRITAGE FRANÇAIS ASSEZ ANCIEN ET QUE C'EST CETTE VIEILLE EXPRESSION (ET NON UNE PURE CRÉATION) QUI A SERVI DE POINT DE DÉPART À TOUTE L'ÉVOLUTION, SPÉCIFIQUEMENT QUÉBÉCOISE, QU'À CONNUE ULTÉRIEUREMENT LE MOT JOUAL. Fort de ce haut fait d'armes étymologique, il se remet à son patient travail.

Mais quel âge a donc notre joul ?

Le lendemain, il ne résiste pas à l'envie de faire part de sa lumineuse découverte à une de ses collègues, lexicographe comme lui. Celle-ci l'écoute fort patiemment, puis lui répond, un peu narquoise : « Vous avez suivi la piste de *cheval* et c'est, ma foi, fort intéressant pour retracer les racines galloromanes de l'expression *parler joul*... mais — n'en déplaise à votre amour-propre — je me dois de vous signaler qu'il y a déjà un certain nombre d'autres attestations québécoises de *parler joul* antérieures à 1960 (et même à 1939 !) dans les grands répertoires lexicographiques. Ainsi l'historique du mot *joul* dans le *Trésor de la langue française* de Nancy recule l'attestation de Barbeau de 9 ans :

JOUAL [...] Étymol. et Hist. 1930 (*Le Goglu*, 14 février, p. 7, 4^e et 5^e col. Québec : y parle joul, celui-là). (*Trésor de la langue française*, t. 10, p. 740, col. 1)

Soufflé, le lexicographe s'empresse de vérifier cette donnée à la source. Cela lui est d'autant plus aisé que le TLF tient cet exemple... de la documentation du TLFQ. Certes, il y a une erreur de retranscription (ce qu'on lit exactement dans *Le Goglu* est : *y parle pas joul, celui-là*), mais l'année est bien la bonne : 1930 !

Pendant ce temps, sa collègue a ouvert un autre grand dictionnaire. « Et on recule encore l'attestation d'au moins une autre décennie avec la dernière édition du *Grand Robert* », dit-elle :

JOUAL [...] — 1960 ; *parler joul*, adv. « parler mal, de manière relâchée », av. 1920 (d'après A. Laurendeau) [...]. (*Grand Robert*, 1985, t. 5, p. 830, col. 1)

« Hm... c'est un peu moins sûr. Peut-on vraiment se fier à un Laurendeau ? », grommelle notre lexicographe qui commence à trouver que les sources lui éventent sérieusement sa « découverte ».

« Quoi qu'il en soit, une recherche plus approfondie peut maintenant commencer... », conclut la sage collègue de notre lexicographe. Et ce dernier de se remettre en chasse en se demandant, pensif : « Quel âge a donc notre cher *joul* ? »...

Si vous pouvez attester, dans des documents antérieurs à 1960 (ou dans vos souvenirs anciens...), l'existence de l'expression *parler joul*, faites-le savoir à vos chers lexicographes !
Adresse : Enquête TLFQ, Langues et linguistique, Faculté des Lettres, Université Laval, Québec G1K 7P4.